

ANNEXE « MARKETING »

1/ DÉNOMINATION

La dénomination de la course est « MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts » .

2/ DROITS MARKETING et VISIBILITE

La visibilité des marques et partenaires sur la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts est soumise à des règles strictes validées par l'Organisation.

Le terme de « partenaire » de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts est strictement réservé aux partenaires de l'événement et ne peut être utilisé par une marque ou un bateau inscrit.

La MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts met en place des offres de partenariat, d'hospitalité et d'animation marketing spécifiques à destination des partenaires des « Teams » qui souhaitent obtenir une visibilité complémentaire sur le village et plus globalement sur l'événement.

Contact « Partenaires » : etamisier@colibri-partners.com

3/ LOGO COMPOSITE

L'Organisation fournit à chaque participant un logo composite « TEAM ». Seule l'utilisation de ce logo est autorisée dans la communication des Teams.

4/ COMMUNICATION DES TEAMS

La dénomination de la course et le logo « composite » MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts sont uniquement autorisés dans un cadre promotionnel de la part des Teams et sur les outils promotionnels liés aux Teams et aux bateaux et pour l'édition 2024

Cette utilisation n'est pas autorisée pour les sponsors des Teams dans le cadre d'une campagne publicitaire de marque, sur des supports commercialisés, et en « on pack » sur des produits.

Les Teams s'engagent à faire valider les éléments de communication principaux «univers graphique» incluant le logo composite et dénomination MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts. L'Organisation s'engage à donner un accord en 72h ouvrable. Une absence de réponse sera considérée comme un accord.

Cette validation est à adresser à : etamisier@colibri-partners.com

5/ VISIBILITE SUR LE VILLAGE

La visibilité des partenaires des « Teams » sur le village du départ est régie par les règles suivantes :

5.1 Visibilité à quai et sur le village :

La mise en place d'éléments de visibilité à quai n'est pas autorisée.

L'installation d'éléments de visibilité sera autorisée par l'Organisation dans le cadre d'opérations ponctuelles et particulières organisées par les Teams (baptême, opération de RP, ...).

Cette autorisation est à solliciter auprès de : organisation.med-max@outlook.fr

Cette autorisation est à déposer auprès de cette même adresse avant le 21 septembre 2024.

La déambulation d'équipes d'animation et d'hôtesse ainsi que la distribution de flyers sur le village ne sont pas autorisées sur le village de départ à Port Camargue, sous réserve de validation par l'organisation en amont de l'ouverture du village.

5.2 Voile de communication

Les bateaux pourront arborer des voiles de communication marquées des noms et logos de leurs sponsors, à condition de les envoyer uniquement en arrière du mât, à l'exception de toute voile d'avant.

5.3 Le village officiel

La MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts met en place une offre à destination des « TEAMS » dans le village officiel.

Contact pour le Village : organisation.med-max@outlook.fr

5.4 Relations Publiques

La MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts met en place des offres de Relations Publiques Officielles à quai et pour le départ en mer.

Il n'est pas autorisé d'organiser des opérations de relations publiques sur les stands commerciaux (notamment catering, boissons, accueil invités) sous réserve de validation de l'organisation en amont de l'événement,

Contact pour les opérations de relations publiques : organisation.med-max@outlook.fr

6/ EQUIPEMENTIER OFFICIEL

Le partenaire textile officiel de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts vous sera annoncé ultérieurement.

Les Teams pourront utiliser (sérigraphie, broderie) le logo MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts uniquement sur les vêtements du team, sous réserve de validation de l'AO

(demandes à envoyer par email à organisation.med-max@outlook.fr)

- Vêtements portés par le skipper et le co-skipper
- Vêtements portés par les équipes techniques et communication des Teams

L'utilisation du logo MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts n'est pas autorisée sur les vêtements à destination de la vente, de la promotion du team et sur le textile « incentive » des Teams.

7/ COMMUNICATION - VALORISATION

La MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts souhaite améliorer la visibilité marketing globale de la course et de l'événement dans les médias et sur les réseaux sociaux. L'objectif est de mettre en commun la valorisation des actions de communication de l'Organisation, des partenaires de l'événement et des Teams.

Pour cela, l'Organisation souhaite être informée des opérations spécifiques « marketing & communication » MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts qui vont être mises en place par les Teams et leurs partenaires afin de les intégrer dans la valorisation globale de l'événement, type promotion du team dans la presse, programme « media », programme « réseaux sociaux », jeux concours, ...

Pour faciliter ces échanges, les Teams s'engagent à transmettre à l'organisation, lors de leur inscription, un contact référent (interne ou agence) en charge de la communication et du marketing. Ce contact favorisera les échanges d'information « marketing ».

Contact : sophie@agence-ced.com

De son côté, l'Organisation s'engage à transmettre une charte graphique dédiée aux Teams afin d'harmoniser les supports de communication.

ANNEXE MULTI-MÉDIA

1/ PREAMBULE

La médiatisation de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts résulte de l'association des productions de contenus de l'organisation et de celles fournies par les skippers et leur équipe. Afin de satisfaire au mieux les médias, le grand public, et vos partenaires (...), l'Annexe Multi-Média ci-après définit le cadre de communication sur l'évènement. Nous sommes à votre écoute pour échanger et permettre la meilleure médiatisation possible.

2/ MESSAGE DE LA NUIT

Chaque nuit, entre 19h00 et 04h00 UTC, pendant toute la durée de la course, les concurrents doivent envoyer un mail pour donner des informations sur leur course. Dans ce message, les concurrents indiqueront leurs conditions de navigation et tout autre renseignement qu'ils jugent utile à la Presse.

Pendant toute la durée de la course, les messages sont à envoyer au PC PRESSE à l'adresse media@med-max.org avec copie à la DC à l'adresse suivante dc@med-max.org

3/ VACATIONS OBLIGATOIRES

3.1 OBLIGATION DE L'AO

A partir du départ, des vacations quotidiennes obligatoires seront organisées. Le PC presse appelle les bateaux sur les moyens de téléphonie du bord (Fleet Broadband, Iridium, GSM,...)

- 1^{ère} vacation à 04h15 TU (6h15 CET) : appel des premiers de chaque classe au classement de 04h00 TU. L'organisation se réserve le droit d'appeler un ou plusieurs concurrents selon l'actualité. Cette vacation sera suspendue à partir de celle du 6 octobre 2024
- 2^{ème} vacation à 10h00 TU (12h CET) : appel d'une sélection de concurrents choisis par l'organisation en fonction des intérêts éditoriaux. Un email ou message WhatsApp sera envoyé chaque matin à la liste des skippers qui seront appelés aux vacations. Cette vacation sera suspendue à partir de celle du 6 octobre 2024.

L'intégralité des concurrents sera appelée pendant la durée de l'épreuve.

L'organisation pourra choisir de modifier les horaires ou d'arrêter une ou plusieurs de ces vacances en informant les concurrents encore en course par email ou message WhatsApp.

3.2 OBLIGATION DES CONCURRENTS

Les concurrents s'engagent à répondre à l'ensemble des appels de l'organisation.

4/ PHOTOS

4.1 MANDAT

Les organisateurs de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts ont mandaté plusieurs photographes pour assurer la production photographique de l'événement.

Ce mandat couvre les missions suivantes :

- La production, la réalisation de photos destinées à l'organisation en étroite relation avec les concurrents et/ou leurs représentants avant, pendant et après la course.
- Ces photos seront libres de droits pour la presse.

4.2 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Transmettre des photos à l'organisation avec les marquages course en format Haute définition (3543 pixels de grand côté à minima) au plus tard le 31 aout 2024.

L'AO suggère que cette banque images contiennent 20 photos d'illustration en mettant l'accent sur la diversité des angles de prises de vues et sur le contenu :

- 5 photos du bateau en navigation et en entier avec les skippers en tenue de navigation visible à bord intérieur / extérieur.
- 10 photos embarquées et aériennes des skippers en navigation et en action dans des conditions météo variées : soleil, temps calme, vent fort.
- 5 Portraits de chaque skipper :
 - en tenue de navigation ;
 - en tenue team ;
 - en tenue life style.

Ces photos fournies par les concurrents (portraits, photos embarquées, drone, hélico et/ou vedette) seront utilisées pour le site internet www.med-max.org, les réseaux sociaux de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts, le dossier de presse, les communiqués de presse ou autres éléments de communication et seront libres de droits pour une distribution presse.

Les concurrents s'engagent à se rendre disponibles pour les photographes officiels de l'organisation afin de réaliser les images nécessaires à la communication de la course.

Les skippers s'engagent à participer à la photo officielle par classe qui sera réalisée à la fin de la présentation officielle des skippers au public, comme annoncée dans l'agenda.

Il est demandé aux concurrents d'avoir à bord pendant la course un appareil numérique (un smartphone étanche dernière génération peut remplir cette fonction) permettant de faire des prises de vue et de transmettre à l'organisation à minima 2 photos par jour de course avec un intérêt éditorial.

La transmission de ces photos doit se faire vers le serveur FTP de la course ou autre système de réception. Les adresses et/ou liens du serveur FTP ou du système centralisé de réception seront transmis à l'ensemble des concurrents et leurs représentants avant le 31 août 2024. Une adresse mail de secours est proposée : media@med-max.org

Ces photos sont libres de droits pour la presse et la communication de l'organisation de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts.

Les concurrents et leurs services de communication garderont les droits de diffusion et d'exploitation de ces mêmes images.

Le service photo officielle de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts2024 se tient à la disposition des concurrents pour les conseiller.

En cas de partenariat d'un team ou d'une classe avec un média, le team ou la classe s'engage à en informer l'organisation et à envoyer les photos en amont à l'organisation. L'organisation s'engage à les diffuser uniquement après la parution.

4.3 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

Le référent audiovisuel des concurrents pourra demander expressément, avec justifications, la suppression d'une image de la base de données photos. Toute demande sera à envoyer à media@med-max.org

Les photos réalisées par l'organisation seront mises à disposition (en moyenne définition 1200 pixels max.) des teams pour illustrer leur site internet officiel, leurs réseaux sociaux, leurs newsletters avec citation des crédits copyright et interdiction de distribution.

L'accès à ces photos se fera via l'espace presse de l'organisation par le référent audiovisuel des teams. Ce référent sera obligatoirement accrédité sur cet espace presse afin d'en garantir la traçabilité.

4.4 DROITS D'EXPLOITATION DES PHOTOS PAR L'ORGANISATION

L'organisation est propriétaire des droits patrimoniaux de toutes les photos réalisées par ses propres équipes avant, pendant et après la course.

5/ VIDEOS

5.1 MANDAT

Les organisateurs de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts mandateront une ou plusieurs sociétés de production audiovisuelles (ci-dessous "la production") pour assurer la production exécutive de l'événement.

Ce mandat couvrira les missions suivantes :

- La production, la réalisation d'images vidéo de l'épreuve en étroite relation avec les concurrents et / ou leurs représentants avant, pendant et après l'épreuve.
- La mise en place des moyens techniques de distribution d'images, avec accès sécurisé aux images.
- La mise en place des directs départ et si possible arrivée.

5.2 PRINCIPES ET MOYENS DE PRODUCTION MIS EN PLACE PAR L'ORGANISATION

Le format de tournage retenu pour l'ensemble de la course (y compris les images fournies par les teams) est le 4K UHD.

Mise en place d'accord de diffusion avec les médias en collaboration avec une agence de distribution afin d'optimiser la diffusion audiovisuelle de la course en France et à l'international.

Référencement, par la production, des systèmes vidéo embarqués de l'ensemble des concurrents à partir du 31 Aout 2024.

A partir du 31 aout 2024, mise en place d'un serveur de réception ou d'un système centralisé de réception des images envoyées par les concurrents.

Les adresses et/ou liens du serveur de réception ou du système centralisé de réception seront transmis à l'ensemble des concurrents et leurs représentants avant le 31 aout 2024.

A partir du départ de la course et jusqu'au franchissement de la ligne par les concurrents :

- Réception des images envoyées depuis le bord par les concurrents sur le serveur de réception d'images de la Production ou sur le système centralisé de réception.
- Pour la Class40, mise en place d'une adresse mail unique gérée par la production sur laquelle les concurrents ne disposant pas d'un système embarqué leur permettant de déposer les images sur le FTP de la Production pourront envoyer leurs vidéos. Le poids total des pièces jointes ne devra pas excéder 15 Mo. L'adresse mail est : media@med-max.org
- Pour tous les concurrents, la production met en place la possibilité d'envoyer des fichiers vidéo via une messagerie instantanée (type WhatsApp ou Télégram) choisie par la production. Un groupe sera créé pour chaque bateau désirant

utiliser ce moyen d'envoi.

A Port Camargue, la production tournera les préparatifs et le départ des concurrents.

Dès l'ouverture du village à Port Camargue, jusqu'au 6 octobre 2024 et ensuite avec une fréquence à discrétion de l'organisation, la production pourra réaliser un programme PAD sur l'actualité de la course, des 26 minutes, voire un 52 minutes sur la 1^{ère} édition de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts.

Les images envoyées par les skippers seront en priorité privilégiées pour réaliser ce programme.

Dès l'ouverture du village à, Port Camargue et jusqu'à la cérémonie de clôture le 6 Octobre 2024, la production réalisera des compilations d'images (ours) sur l'actualité de la course pour diffusion libres de droits tous médias.

L'organisation produira un signal international distribué aux diffuseurs qui auront stipulé un accord de distribution avec la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts du départ de la course distribués à plusieurs diffuseurs nationaux et internationaux.

Les bateaux équipés d'un système de transmission live (type Ektacom) pourront être choisis par l'organisation pour être intégrés dans le signal international du départ.

L'organisation se réserve la possibilité de produire et distribuer des live sur les réseaux sociaux. (proposition du crosspostage)

Pendant la course, la production mettra en ligne sur le serveur vidéo toutes les images envoyées par les concurrents.

A l'arrivée, la production tournera à minima l'arrivée du podium de chaque classe en mer et/ou aux pontons.

Mise en place d'un serveur vidéo de distribution gratuit à destination des médias accrédités, des partenaires de la course et de chaque concurrent. Ce serveur restera ouvert jusqu'au 31 octobre 2024.

5.3 MOYENS DE PRODUCTION DES CONCURRENTS

Réaliser au format 4K UHD avant la course et obligatoirement avec les marquages officiels de la course, une banque d'images embarquées (durée minimum 5 minutes) et une banque images aériennes (durée minimum 5 minutes), si possible dans différentes allures et dans différentes conditions météo : temps calme, vent fort.

Chaque concurrent s'engage à transmettre à l'organisation des images variées comprenant à minima :

- bateau en navigation sur différents axes et différentes allures (près et portant)
- chaque skipper en tenue de navigation en action, à la barre et à la manœuvre (seul)

- les skippers en double en tenue de navigation, en action, à la manœuvre
- la vie quotidienne des skippers à bord (de jour et de nuit).

Dans l'objectif d'optimiser les tournages, nous préconisons de mettre l'accent sur la variété des plans suivants :

- serrés
- larges
- profondeur de champs
- détails en gros plans
- regards et complicité entre le duo de skippers.

Disposer à bord à minima d'une caméra mobile étanche HD (un smartphone dernière génération étanche peut remplir cette fonction).

Disposer à bord à minima d'un logiciel de montage et compression d'images et connaître les principes de pré-montage et d'envoi d'images en format compressé via le système de transmission existant à bord.

Format demandé : 1920x1080 ou à minima 1280x720 – 25 images / secondes – Codec mp4, h264 ou h265 – Débit minimum 3Mb/s – Audio 128kb/s

Disposer à bord de son bateau de moyens de transmission Inmarsat ou tout autre système à couverture globale (exemple : antennes Fleet, Bgan, Openport, Iridium Certus, Starlink, One web) permettant d'envoyer des images et des sons.

Mettre gracieusement à disposition de la production les moyens de réception adaptés au système embarqué utilisant un système autre que FTP (type Ektacom, LiveView, etc...), s'ils existent.

Types de comptes de réception de la production par ordre de priorité :

1. FTP ou autre système de réception centralisé
2. messagerie instantanée choisie par la production (type Whatsapp ou Telegram)

5.4 OBLIGATIONS TECHNIQUES

L'ensemble de la chaîne tournage, montage, compression, transmission à bord de chaque bateau devra être testé et validé avec la production avant le 27 septembre 2024. Elle devra être compatible avec les dispositifs de réception mis en place par la production.

5.6 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Nommer pour l'ensemble de la course un référent vidéo mandaté auprès de la production. Ces personnes doivent s'inscrire elles-mêmes sur le serveur vidéo afin de générer leur propre mot de passe. Ces référents doivent être joignables aux heures de permanence de la production (5h-23h), pendant toute la durée de la course.

Ne conclure aucun accord d'exclusivité, commercial ou non, avec tout éditeur, producteur ou diffuseur, quel qu'il soit et quel que soit le support médiatique utilisé,

durant une période comprise entre le départ et l'arrivée ou l'abandon du concurrent. On définit par accord d'exclusivité, le fait qu'un concurrent réserve en exclusivité des images à un diffuseur.

Signaler tout accord audiovisuel et média spécifique, non exclusif, à l'organisation (sophie@agence-ced.com) avant le départ de la course, dans un objectif d'information des fans de la course.

Transmettre leurs banques d'images :

- une compilation de 10 minutes (5' embarqués et 5' aériennes) avant le 31 Aout 2024

Ces images devront être transmises à la production sous forme de fichier par FTP ou autre système de partage ou sur disque dur ou tout autre moyen de transmission adapté au format 16:9 4K UHD :

- Fichiers UHD mp4 ou .mov en 25 images / seconde
- Codec : H264 (330mbs), H265 (330mbs), ProRes (880mbs)
- Taille de l'image : 3840x2160 (UHD)
- Audio AAC/mp3 - 48kHz

Participer aux séances de tournage organisées par la production.

Au départ et à l'arrivée, les concurrents s'engagent à se rendre disponibles afin de réaliser les images nécessaires à la communication de la course.

Envoyer, pour les concurrents équipés du matériel nécessaire, via Inmarsat ou tout autre système de transmission, obligatoirement et exclusivement par FTP sur le serveur de réception ou sur le système de réception centralisé, par messagerie instantanée (type Whatsapp ou Telegram). Chaque concurrent doit envoyer pendant la course à minima 2 X 2 minutes qui racontent la course et qui ont un intérêt éditorial pour le public. L'équipe vidéo se réserve le droit de ne diffuser uniquement ces images sur le serveur média si le contenu ne correspond pas à la ligne éditoriale. La qualité est privilégiée à la quantité.

Ces séquences, montées ou pas, doivent être des séquences qui racontent une histoire, préférablement accompagnées d'une narration audio qui relatent des moments de navigation, de vie, des échanges entre skippers, des réflexions sur votre course (stratégie, tactique, problèmes, incidents, doutes, questionnements...), un événement qui s'est produit et qui représente un anecdote, un instantané, une histoire à partager...

Prévenir l'organisation (media@med-max.org) de la course et la Direction de course, de toute information relevant de l'intérêt général de course et de sa médiatisation, données dans une interview ou une visioconférence, dans les deux heures qui suivent.

Accueillir à bord en priorité une équipe de tournage de l'organisation lors de navigations avant départ, après le passage de la ligne d'arrivée et lors du post logue. Cette équipe

aura pour mission de recueillir les premières images et les premiers sons du concurrent afin de les diffuser à tous les médias.

5.7 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

La production s'oblige à consulter le référent vidéo du concurrent lors de la réception des images de son bateau via Inmarsat ou d'un autre système embarqué des images envoyées par le Concurrent. Un accès sécurisé pour les référents communication des bateaux sera mis en place.

Rappel du protocole : le référent vidéo du concurrent est informé (appel téléphonique ou sms) de la réception des images envoyées par son bateau sur le serveur de réception officiel MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts 2024.

Entre 05h et 23h (heure française), le référent vidéo a 45 minutes pour visionner et valider les images. Cette validation se fera par mail et/ou téléphone (appel ou sms).

L'absence de réponse du référent au bout de 45 minutes vaut accord. Les images seront d'une part en basse définition pour permettre au référent vidéo un visionnage rapide, d'autre part en haute définition pour téléchargement par les médias.

5.8 DROITS D'EXPLOITATION DES IMAGES PAR L'ORGANISATION

L'organisateur est propriétaire de toutes les images tournées pendant la course par ses équipes de production.

Utilisations liées à la couverture audiovisuelle et à la promotion de la course hors toutes utilisations commerciales ou publicitaires.

Les concurrents, leurs sponsors et armateurs cèdent gratuitement à Escondida SAS leurs banques images pour une utilisation destinée à la presse, en diffusion libre de droits « news, magazine et reportages » et tout programme produit et distribué par l'organisation.

Les concurrents, leurs sponsors et armateurs cèdent gratuitement à Escondida SAS et à ses principaux partenaires les droits d'exploitation, pour une durée illimitée :

- des images tournées par le concurrent et envoyées à la Production avant et pendant la course
- des images tournées par le concurrent et non envoyées pendant la course, remises à la production après l'arrivée sous forme de rushes ou de bout à bout d'images. Une sélection sera réalisée par la société de production vidéo.

Ces droits sont cédés dans le cadre :

- de la diffusion news, magazines, reportages, documentaires et tout programme produit et distribué par l'organisation

- des utilisations internes de l'Organisation et de ses partenaires principaux
- de la promotion de la course par l'Organisation
- de toutes utilisations en communication externe participant à la promotion de la course par l'organisation.

5.9 DROITS D'EXPLOITATION DES IMAGES PAR LES CONCURRENTS

Les images tournées à bord des bateaux par les concurrents resteront leur propriété.

L'utilisation par un concurrent et ses partenaires principaux des images tournées par l'organisation en interne ou en externe, est soumise à la législation en vigueur concernant le droit à l'image d'autrui. Les utilisations faites par un concurrent et/ou son sponsor, d'images représentant d'autres concurrents supposeront donc l'autorisation de ceux-ci, et l'Organisation ne pourra pas se substituer à cette demande d'autorisation.

5.10 UTILISATION INTERNE

Escondida SAS cède gratuitement au concurrent et à ses partenaires principaux, l'ensemble des images tournées par l'Organisation pour toutes utilisations en interne. Cette cession s'entend sur tout support, tout territoire et pour une durée illimitée, à partir de la date de publication de l'annexe audiovisuelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale et publicitaire. Ces images seront mises à disposition des concurrents uniquement sur le serveur vidéo de la course pendant une durée d'un mois après l'arrivée du dernier concurrent (passé ce délai des frais techniques seront facturés).

5.11 UTILISATIONS EXTERNES SANS RECETTES POTENTIELLES

Escondida SAS cède gratuitement au concurrent et à ses partenaires principaux les compilations d'images (ou ours) sur l'actualité de la course distribuées par l'Organisation pour toutes utilisations en externe sans recettes potentielles. Cette cession s'entend sur tout support, tout territoire et pour une durée illimitée, à partir de la date de publication de l'annexe audiovisuelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale et publicitaire. Ces images seront mises à disposition des concurrents uniquement sur le serveur vidéo de la course jusqu'au 31 octobre 2024 (passé ce délai des frais techniques seront facturés).

6/ RESEAUX SOCIAUX

6.1 OBLIGATION DES CONCURRENTS ET DE SES REPRESENTANTS

Afin de maximiser l'amplification de l'épreuve, des skippers, des équipages, des teams et de leurs sponsors (l'ensemble de l'écosystème) avec une logique de réciprocité, les concurrents s'engagent à mentionner les comptes de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts à chaque post en lien avec l'épreuve par les biais de la cross promotion avec le @ officiel et le # officiel selon réseau social utilisé.

Ci-dessous les mentions officielles et la charte de Cross Promotion Social Media de là.

De manière systématique les # et comptes à identifier sont :

#MEDMAX #MEDMAX2024

@ MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts

Merci de ne pas utiliser @MedMax

Pour Instagram :

@medmaxrace

Sur le plan sportif :

#sailing

#classe/s (concernées)

#instasail

#offshoresailing #coursaulage #mediterranée

Pour Facebook :

#MEDMAX

#MEDMAX2024

@ MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts

@ et # contextuel: skippers, classes

Pour LinkedIn :

#MEDMAX

#MEDMAX2024

@MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts

@ et # contextuel: skippers, classes

Pour les partenaires, teams et/ou skippers qui postent à propos de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts, merci de mentionner les comptes proposées précédemment !

Ci-dessous les comptes officiels de la MED MAX I Occitanie - Saïdia Resorts:

<https://twitter.com/MedMaxRace>

<https://www.instagram.com/medmaxrace/>

<https://www.linkedin.com/company/medmaxrace/>

<https://www.facebook.com/MedMaxRace>

Informez l'organisation (media@med-max.org) de l'organisation de la mise en place d'un live sur les réseaux sociaux du concurrent ou de ses partenaires

Publier le replay du live sur les réseaux sociaux du concurrent ou de ses partenaires en mentionnant l'organisation avec le @ et le # selon le réseau social utilisé.

Dans un esprit de réciprocité, ouvrir les droits au crosspostage des vidéos sur Facebook afin d'augmenter réciproquement la visibilité du concurrent, de ses partenaires et de la course avec mention des comptes (concurrent et course)

Toute photo publiée sur les réseaux sociaux du concurrent ou de ses partenaires doit être envoyée par mail à media@med-max.org

Toute photo publiée par l'organisation sur ses réseaux ne peut être publiée sur les réseaux sociaux des concurrents sans mention du copyright.

Partager des posts afin d'augmenter la visibilité du concurrent et de la course.

Se rendre disponible pour les demandes de l'équipe rédactionnelle et digitale de la course.

6.2 OBLIGATION DE L'ORGANISATION

Afin de maximiser l'amplification de l'épreuve, des skippers, des équipages, des teams et de leurs sponsors (l'ensemble de l'écosystème) avec une logique de réciprocité, l'organisation s'engage à mentionner les comptes des concurrents à chaque post en lien avec l'épreuve et le concurrent en question par les biais de

la cross promotion avec le @ officiel et le # officiel selon réseau social utilisé.

Interagir avec les comptes des concurrents avec les @ officiels et # officiel des concurrents dès lors qu'un concurrent est cité.

Dans un esprit de réciprocité, ouvrir les droits au crosspostage des vidéos sur Facebook afin d'augmenter réciproquement la visibilité du concurrent, de ses partenaires et de la course avec mention des comptes (concurrent et course).

L'organisation crosspostera des contenus propres à l'organisation (live).

L'organisation ne crosspostera que les vidéos dont elle a les droits avec le compte du concurrent concerné.

Toutes photos de la banque d'images des concurrents, postées sur les réseaux sociaux de la course, feront mention du copyright, sauf si celui-ci est intégré dans les propriétés de la photo.

Partager des posts afin d'augmenter la visibilité du concurrent et de la course

6.3 LIVE RESEAUX SOCIAUX

L'organisation se réserve le droit de réaliser des live sur les réseaux sociaux.

7 AVENANTS

Toute modification par l'Organisation de cette annexe fera l'objet d'avenant(s) publié(s) et communiqué(s) à l'ensemble des concurrents.

8 CONCLUSION

L'AO met en place des équipes et des moyens pour communiquer sur l'événement, la course et les concurrents. Il est ainsi demandé à chaque concurrent d'accompagner la médiatisation de l'événement en participant à celle-ci par la transmission de vidéos, photos et textes afin de faire vivre la course auprès non seulement des médias, mais également du grand public, des supporters, des familles, etc.

9 CONTACTS

Afin d'optimiser vos contacts sur tous sujets audiovisuels contenus dans cette annexe, nous avons simplifié vos contacts, interlocuteurs et mails :

media@med-max.org